



## Frais de port et CA.

Par **Halo17**, le **09/02/2022** à **19:25**

Bonjour,

Je suis déclarée en micro entrepreneuse pour de la vente d'articles sur internet.

Je vends essentiellement via vinted.

Je souhaiterai savoir si mon CA correspond à la vente de mon article + frais de port + frais protection acheteur (politique vinted). Ces 2 derniers sont gérés par vinted, je n'avance aucunement les frais de ports (étiquette générée par vinted) . Et c'est l'acheteur qui paient les frais de protection.

J'ai pu lire que le CA correspondait au prix final payé par l'acheteur, mais je souhaiterai avoir confirmation svp ?

Autre question, l'acheteur paie en ligne en CB, mais je reçois l'argent par virement... Dois je inscrire le paiement en CB ou en virement ?

Bien cordialement

Par **jodelariege**, le **09/02/2022** à **19:42**

bonsoir

vous déclarez ce que vous recevez exactement ;ce qui tombe dans votre porte monnaie

que ce soit par CB ,virement chèque ou espèces:tout ce que vous recevez